

Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP)

L'Allocation PFMP

QUI ?

ÉLÈVES SOUS STATUT SCOLAIRE
CAP ECP, AAGA
et BAC PRO AEPA, ASSP, AGORA, MCV-B



01

02

03

04

QUELS STAGES ?

TOUS LES STAGES RÉALISÉS DANS LE
CADRE DES FORMATIONS CITÉES
AVEC UNE CONVENTION



(20 (+ 6) SEMAINES EN BAC PRO et 18 SEMAINES EN CAP

VERSEMENT

EN FONCTION DU NOMBRE DE JOURS
RÉELLEMENT EFFECTUÉS EN STAGE (voir
ATTESTATION DE FIN DE STAGE)



CAP 1,
2nde Pro



CAP 2,
1ère Pro



Tale Pro

PIECES A FOURNIR

VARIABLE



SI MINEUR

- Copie de pièce d'identité du lycéen
+
Document prouvant le lien existant entre le mineur
et son représentant
+
RIB du compte bancaire
- Si versement sur le compte bancaire du lycéen :
autorisation du représentant légal
 - Si versement sur un autre compte : copie de la
pièce d'identité du titulaire du compte bancaire

SI MAJEUR

(même en cours d'année)
Copie de pièce d'identité du
lycéen
+
RIB de son compte bancaire